

	<h2>Comité Technique Local</h2>	
	<p>Du 13 Octobre 2022</p>	
<p>E-mail : fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr fo.ddfip63@gmail.com</p>		
<p>Téléphone : 06-49-04-11-89</p>		

Monsieur le Président,

Cet été a vu l'adoption de la « loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » et de la loi de Finances rectificative 2022, dans un contexte parlementaire renouvelé et porteur de rebondissements.

Malheureusement, ces mesures sont très loin de compenser l'inflation galopante depuis plusieurs mois et l'insuffisante revalorisation du point d'indice passe par pertes et profits les trop nombreuses années blanches...

De même, la refonte des grilles des B laisse un goût amer. Si la durée de la carrière du grade de contrôleur 2ème classe et de technicien géomètre est ramenée de 30 à 26 ans, seuls 4 échelons sur les 13 de ce grade sont revalorisés.

La situation est encore plus préoccupante pour les grades de contrôleur de 1ère classe et de géomètre puisque seulement 2 échelons sur 13 connaîtront un gain indiciaire.

S'agissant des contrôleurs principaux et géomètres principaux, ils passent purement et simplement leur tour.

En guise d'une refonte totale des carrières de la catégorie B, l'administration propose une course à l'échalote et persiste à courir après le SMIC ! C'est pour cette raison que **la FGF-FO a été la seule et unique organisation syndicale à voter CONTRE ce projet en Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État en juillet dernier.**

De même les conditions d'accès au concours ont été durcis. En effet, les contrôleurs 1ère classe redescendent d'un échelon. L'indice de rémunération reste certes identique mais les possibilités de passage de concours changent.

Nous parler dès lors d'attractivité alors que tout le contraire est entrepris relève de l'imposture intellectuelle et du déni.

C'est pourquoi la revalorisation des salaires, des traitements, des pensions et des carrières demeure la priorité pour **Force Ouvrière**, SYNDICAT DE LA FEUILLE DE PAYE, d'autant qu'à ce jour, tout laisse à penser que la courbe de l'inflation va poursuivre sa progression.

Sur la question des retraites, **FO** réaffirme qu'elles ne doivent pas être une variable d'ajustement des finances publiques. Si le gouvernement persiste dans son projet de contre-réforme avec un nouveau recul de l'âge de départ, l'allongement de la durée de cotisations et la remise en cause des régimes existants, alors la mobilisation dans l'unité la plus large sera à l'ordre du jour pour le RETRAIT de ce projet funeste.

850 suppressions d'emplois à la DGFIP
**MÊME MOINS
C'EST ENCORE
TROP !**
#ON NE S'HABITUE PAS

La Loi de Finances pour l'année 2023 vient de dévoiler les 850 nouvelles suppressions d'emplois qui vont peser lourdement encore sur le devenir des missions de notre administration. Une nouvelle fois la DGFIP est la principale contributrice. Et du directeur général de dire « seulement 850 emplois » mais pour FO, c'est 850 suppressions d'emploi de trop. Notre direction conserve une fois encore son titre de **fournisseur officiel de suppressions d'emplois**.

Avant l'été, le même directeur général avait lancé son grand remue-méninges, grande opération de communication et d'enfumage censée permettre aux personnels de définir collectivement le contenu du prochain contrat d'objectif et de moyen. Pour FO-DGFIP 63, nul besoin d'engager une pseudo-concertation pour constater que les agents sont fatigués et qu'ils en ont marre d'être exemplaires.

La conclusion pourrait être simplement : Tout ça pour ça ! Loin de nous l'idée de refuser au directeur général de s'adresser directement aux agents mais que voudrait-il savoir que nous ne lui ayons déjà dit ?

Que la poursuite des restructurations n'est plus possible ?

Que les suppressions d'emplois sont insupportables ?

Que les agents se retrouvent de moins de moins dans l'exercice quotidien de missions qu'ils continuent néanmoins de porter à bout de bras avec un sens du service public qui force le respect ?

Que ce qui reste du réseau est complètement désorganisé ?

Qu'un service public qui accueille de moins en moins de public n'est plus vraiment un service public ?

L'objectif final apparaît dans la synthèse du remue-méninges mise en ligne sous Ulysse national le 20 septembre dernier.

Il y est proposé d'institutionnaliser un dispositif d'entraide ou de gestion mutualisée entre DDFiP, voire de regrouper, à un niveau supra-départemental, les missions considérées comme les plus fragiles (amendes, recettes non fiscales, centralisation comptable, reliquat de taxes d'urbanisme, formation professionnelle) et de développer les compétences croisées avec des directions qui se spécialiseraient sur certaines missions pour le compte d'autres (par exemple en Fiscalité Directe Locale, formation professionnelle, gestion domaniale, etc...).

Ces réflexions posent également la question du pilotage de ces métiers très spécialisés qui gagneraient à être animés selon une logique de réseau, et des mono-services départementaux qui pourraient être pilotés au niveau inter-régional.

Tout y est affiché, chaque échelon géographique ou fonctionnel peut être remis en cause à tout moment, la mise en place de Pôles Nationaux de Compétences se dessine clairement.

Pour rappel de 2018 à 2023 : 52 % de tous les postes comptables auront disparu ; passant de 3 706 entités à 1 174 en 2023 !!

Vous objecterez qu'il y a création de 523 Services de Gestion Comptables sur le territoire à échéance 2023, auxquels il faut ajouter 43 trésoreries amendes, 156 hospitalières, 10 paieries

régionales et 72 paireries départementales soit 804 structures « survivantes »: cependant en 2019 les trésoreries étaient au nombre de 2000 !!

On pourrait répéter les mêmes chiffres pour les SIP, les SIE, les SPF etc

Au 1^{er} janvier 2023, la responsabilité personnelle et pécuniaire disparaît pour laisser la place à la responsabilité des gestionnaires publics. Le gouvernement, fidèle à ses habitudes a légiféré par voie d'ordonnance (2022-408 du 23 mars 2022). Aucune information à destination des agents n'a été donnée. Pourtant, l'enjeu est de taille car non seulement, le chef de service reste responsable mais également les collaborateurs. En cas de faute de gestion, les amendes pourraient aller de 1 à 6 mois de traitement. FO conseille aux collègues d'être vigilant notamment sur les délégations de signature et sur les ordres écrits en l'état actuel notamment avant d'opérer une opération sensible. Mais, monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer ce que recouvre la notion de collaborateurs ?

Pour conclure, FO réaffirme qu'il n'y a pas de République sans service public, pas de services publics sans agents sous statut, correctement rémunérés, correctement formés et travaillant dans de bonnes conditions. Les dernières années l'ont démontré / COVID 19, tensions en Europe. Les agents de la DGFIP ont répondu présents.

C'est à l'État employeur de répondre maintenant présent. Après le SEGUR de la santé, le BEAUVEAU de la sécurité, pour FO, le temps est venu du BERCY des FINANCES.

Sans cette perspective concrète, compte tenu de la dégradation actuelle de nos conditions de travail, dans des bureaux bientôt glacés, et comme dirait la chanson : il suffira d'une étincelle pour allumer le feu... aux poudres de la DGFIP !



Les élus Force Ouvrière au CTL du Puy-de-Dôme

Titulaires : Christine PEREIRA – Cécile SORIANO -

Suppléants : Marie-Claire ORBAN- Jean-Marc LE FAY